



# CONVENTION FINANCIÈRE ENTRE LA FAMILLE ET L'ÉTABLISSEMENT

Année scolaire 2021/2022

Collège – lycée

La présente convention règle les rapports dans le domaine financier entre l'Établissement et la Famille.

## Les frais annuels facturés

Ils comprennent :

- La contribution des familles \* (détail au verso de la page)
- Les frais spécifiques liés à l'unité pédagogique : location des livres
- Les frais spécifiques à l'élève : demi-pension, pension, étude du soir, diplôme 1<sup>er</sup> secours, repas occasionnels ....

TARIFS	Collège	Lycée
Contribution des familles	<i>Selon revenus</i>	
Demi-pension	840	840
Pension	-	2 630
Frais de gestion livres <i>Tarif différent pour les terminales suivant le montant de la subvention Région Nouvelle Aquitaine</i>	50	50
Etude du soir	220	220
Diplôme 1 <sup>er</sup> secours (classe de 4èmes)	15	

La facture annuelle est envoyée début octobre et peut être réglée :

- En une seule fois à réception de la facture
- Par prélèvement automatique le 5 de chaque mois : du 5 octobre au 5 mai de l'année scolaire en cours
- Par tiers après appel de fonds : octobre – décembre – mars

## La Restauration

Le self est ouvert à tous les élèves de l'établissement.

L'accès se fait obligatoirement avec une carte qui est nominative, c'est un moyen de contrôle et de pointage pour l'entrée au self. La 1<sup>ère</sup> carte est gratuite, la suivante (si renouvellement) sera facturée 8 €.

- votre enfant est **demi-pensionnaire** : il prend ses repas au self et la demi-pension donne droit à 4 repas par semaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi. Tout repas supplémentaire -le mercredi- sera facturé à 6.85 €.
- votre enfant est **pensionnaire** : il prend ses repas au self le matin, le midi et le soir et a droit à un goûter à la fin des cours.
- votre enfant est **externe** : les repas occasionnels sont facturés à la fin de chaque mois (6.85 €). Une facture complémentaire est envoyée, elle est payable par prélèvement automatique (le 15 de chaque mois) ou par chèque à réception.

Les changements de catégories ne sont possibles qu'avec l'autorisation de la direction (aux vacances de NOEL et à la fin du mois de mars), toute période commencée est due.

**Pour des raisons d'hygiène et de sécurité alimentaire, il est strictement interdit de consommer dans le self ou la cafeteria des repas provenant de l'extérieur sauf cas particuliers ( PAI.....)**

En cas d'absence prolongée pour maladie (certificat médical obligatoire), et conformément à la réglementation, les frais trop perçus sont remboursés à partir du 14ème jour.

**Acompte :** L'inscription (ou ré-inscription) n'est confirmée qu'après le versement d'un acompte de 150 € qui viendra en déduction de la facture annuelle. Sauf cas particulier (redoublement, orientation différente vers une filière non proposée à Largenté) **cet acompte ne sera pas remboursé.**

**Assurance scolaire:** tous les enfants bénéficient de « l'individuelle accident » de la Mutuelle St Christophe (24 h sur 24) qui est prise en charge par l'établissement. Les garanties sont détaillées sur le site de l'assurance dans l'espace parents.

**Cotisation APEL:** elle est facturée à chaque famille 22 € (tarif 20/21) sauf avis contraire notifié lors de l'inscription ou de la réinscription.

**Contribution des familles :** 3 tarifs suivant le quotient familial de la famille c'est-à-dire le revenu fiscal divisé par le nombre de parts.

TARIFS	Tarif 1	Tarif 2	Tarif 3
Revenu fiscal divisé nombre de parts	Entre 0 et 9 999 €	Entre 10 000 € et 19 999€	Supérieur à 20 000 €
COLLEGE	400 €	520 €	650 €
LYCEE	405 €	550 €	665 €

**Pour bénéficier des tarifs 1 et 2, un avis d'imposition doit être fourni à l'établissement lors de l'inscription ou de la réinscription. En l'absence de ce document, le tarif 3 est automatiquement appliqué.**

Lorsque plusieurs enfants d'une même famille suivent simultanément les cours de Largenté, chacun bénéficie d'une réduction de **15 % sur la contribution des familles**. Celle-ci est gratuite à partir du 4ème enfant.

Mr et (ou) Mme .....

parents de l'élève .....classe .....

- déclare (nt) avoir pris connaissance et approuve (nt) la convention financière
- fournisse(nt) l'avis d'imposition pour pouvoir bénéficier du tarif 1 ou du tarif 2.

A.....le.....

Signature des parents.